

RWANDA

Le gouvernement doit honorer ses engagements et respecter la liberté de la presse

Index AI : AFR 47/015/2004
ÉFAI

Embargo : lundi 22 novembre 2004 (00h01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International demande instamment au gouvernement du Rwanda de faire son maximum pour encourager l'indépendance de la presse et de s'abstenir de toute ingérence dans les décisions de justice en se servant de la loi pour réprimer les activités journalistiques.

Charles Kabonero, vingt-quatre ans, directeur de publication du principal hebdomadaire indépendant rwandais, *Umuseso*, actuellement sous le feu des critiques, attend le verdict dans le procès que lui a intenté Denis Polisi, vice-président de la Chambre des députés. Le procureur du district a requis une peine de quatre ans d'emprisonnement et une amende de 300 000 francs rwandais (environ € 540). Les avocats de Denis Polisi ont réclamé 50 000 000 de francs rwandais (environ € 90 090) de dommages et intérêts. Le verdict est attendu mardi 23 novembre 2004.

Charles Kabonero a comparu le 16 novembre, inculpé de « *divisionnisme* » et diffamation, principalement pour avoir écrit un article, paru début août 2004, sur les ambitions politiques supposées de Denis Polisi. Une condamnation à verser des dommages et intérêts de 50 000 000 de francs rwandais équivaldrait de fait à une fermeture du journal indépendant.

Le mercredi 10 novembre, deux autres journalistes avaient été placés en détention : Patrice Nsengiyumva, directeur de la Maison de la Presse et Bonaventure Bizimuremyi, rédacteur en chef du journal indépendant *Umucyo*. Ils ont été présentés à un magistrat au bout d'une semaine, soit bien après les 72 heures prévues par la loi. Ils ont été détenus au secret, mais ont finalement pu voir leurs avocats et des membres de leurs familles. Ils ont été remis en liberté provisoire le 18 novembre, l'enquête judiciaire se poursuit.

La commission rwandaise de réforme des lois déclarait, en juin 2003, qu'elle

s'engageait à renforcer l'indépendance de la justice « *base d'une paix et d'un développement durables au Rwanda* ». Amnesty International recommande aux juges et magistrats qui luttent pour résister aux pressions politiques et à la tentation de la corruption de faire respecter les règles du droit. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>